



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-14-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°14.04.2026

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un(e) élu(e) en charge des questions de défense auprès du Ministère de la Défense.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont conduit le gouvernement à reformuler les relations entre la société française et la défense militaire.

Dans ce cadre, il a été décidé que l'action des forces armées s'inscrive pleinement dans la vie du pays, favorisant ainsi la connaissance et la reconnaissance de leurs missions.

Le gouvernement a souhaité engager une série d'actions permettant le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Lors de la précédente mandature, c'est Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET qui avait été désigné pour assurer les fonctions de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il convient aujourd'hui, après le renouvellement du Conseil municipal du 15 mars 2026 et de son installation en date du 22 mars 2026, de pourvoir à son remplacement.

Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'autre candidature, de désigner Monsieur Jérémy MARTINEZ.

Ce conseiller aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Défense.

Il sera destinataire d'une information régulière de ce département ministériel et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de traiter des questions relatives au recensement.

Il devra informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chacun de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

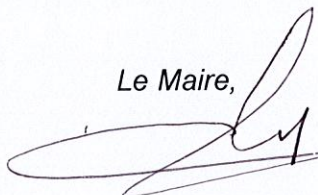
Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de désigner Monsieur Jérémy MARTINEZ aux fonctions de conseiller(e) municipal(e) en charge des questions de défense.

Le Maire,



André MOLINO



Le secrétaire de séance,

